



OFFICE DE
TOURISME
LE MANS
MÉTROPOLE



REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Opération CARTE POSTALE gagnez votre séjour pour deux personnes au Mans !

Article 1 – organisateur du Jeu

La SPL LE MANS EVENEMENTS – OFFICE DE TOURISME LE MANS METROPOLE, Société Publique Locale au capital de 1 974 519.79€ dont l'adresse commerciale est située rue de l'Etoile 72 000 LE MANS Cedex 2, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Mans RCS 412 238 065 N° de gestion 97B 193 organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Opération CARTE POSTALE gagnez votre séjour pour deux personnes au Mans ! ».

Article 2 – conditions de participation

Le "Jeu CARTE POSTALE" est organisé du 19 octobre au 30 novembre 2024 minuit, sur le site Internet de l'Office de Tourisme du Mans Métropole Il s'adresse exclusivement aux personnes physiques majeures, résident en France, dans l'une des communes destinataires du jeu carte postale à savoir Nantes, Lille, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Marseille, Rennes, Poitiers, Dijon, Strasbourg, Montpellier, Brest.

Il est précisé qu'aucun des membres du personnel de la société LE MANS EVENEMENTS et de toute personne impliquée dans la mise en oeuvre du jeu et de leur famille ne pourront remporter le concours.

Article 3 – modalités de participation

La participation au jeu s'effectue exclusivement lorsque le participant reçoit une carte postale présentant un QR Code redirigeant sur la page du jeu concours, hébergé sur le site de l'Office de Tourisme du Mans Métropole (url : www.lemans-tourisme.com/fr/jeu-concours.html). Une fois les coordonnées saisies, le participant est enregistré pour le tirage au sort qui aura lieu le 05 décembre 2024 à 18h00. Une seule et unique participation est possible.

Article 4 - désignation des gagnants

Pour tenter de remporter le séjour en ligne, il faut scanner la carte postale reçue puis cliquer sur l'image qui s'affiche à l'écran. Il faut ensuite remplir ses coordonnées sur le google form pour valider la participation (nom, prénom, code postal, ville, numéro de téléphone, mail) et cocher la case demandant d'accepter le règlement du concours.

Un tirage au sort désignera les gagnants. Celui-ci est effectué par une personne interne à l'Office de Tourisme via l'extraction des données du google form avec une formule de calcul aléatoire. Un gagnant sera tiré au sort par Ville destinataire de l'opération carte postale, chaque gagnant pourra être accompagné par une personne majeure de son choix.

Article 5 - Dotation

Pour chaque gagnant :

- 2 nuits à l'Hôtel pour deux personnes (1 chambre double) ou deux nuits en chambre d'hôtes (1 chambre double) avec petit déjeuner incluant la taxe de séjour. Les nuitées seront consécutives.
- Une visite découverte du Mans avec un guide.
- Un coffret cadeaux

Le voyage ne comprend pas les frais de transport, les repas (hors petits déjeuners), les dépenses personnelles lors du séjour.

La date du séjour sera communiquée aux gagnants après le tirage au sort, la période du séjour sera comprise entre le 01.01.2025 et le 30.04.2025. La date du séjour ne sera pas laissée au choix des gagnants.

En cas d'indisponibilité totale ou partielle des gagnants sur la date proposée pour le séjour, il ne sera versé aucune contrepartie ou indemnités.

Le lot est nominatif, il ne peut en aucun cas être cédé à titre payant ou gracieux.

Valeur estimative de chaque lot pour deux personnes (500 euros TTC).

Article 6 – Utilisation de l'identité du gagnant

Les coordonnées des gagnants pourront être consultées sur le site internet de l'Office de Tourisme du Mans à partir du vendredi 6 décembre 2024 ou adressées sur simple demande écrite à l'Office de Tourisme Le Mans Métropole, 16 rue de l'étoile 72000 Le Mans Cedex 2.

Article 7 – Information du gagnant

Le gagnant sera informé par téléphone ou par mail au plus tard le 10.12.2024.

Article 8 – Remboursement des frais de participation

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse du jeu en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E).

Aucun autre frais ne sera remboursé, étant expressément convenu que les participants se déplacent sur les lieux du jeu pour des raisons relevant de leur convenance et de motifs personnels et non dans l'objectif premier de participer au jeu.

Article 9 – Interprétation du règlement et attribution de compétence

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du présent règlement sera tranchée par la société organisatrice. Il ne sera répondu à aucune démarche écrite ou verbale concernant le mécanisme du jeu ou son interprétation.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Article 10 - responsabilité

L'office de Tourisme du Mans Métropole se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de tout dysfonctionnement du réseau Internet, de transmission défectueuse ou de perte de courrier postal ou électronique.

L'annulation ou la modification du jeu ne donnera lieu à aucune indemnité pour les gagnants / participants.

Article 11 – communication du règlement

Le présent règlement est adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite, expédiée avant la fin de la période de participation, à l'adresse du jeu. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Le règlement est consultable depuis la page du jeu concours (www.lemans-tourisme.com/fr/jeu-concours.html) gratuitement.

Article 12- Utilisation et protection des données

La SPL LE MANS EVENEMENTS, en qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel dans le respect de la réglementation en vigueur. Ses coordonnées sont : SPL LE MANS EVENEMENTS -Service administratif – CS 61334 72 013 LE MANS cedex 13. charlotte.boucheron@lemans-evenements.fr /02.43.43.59.59.

Les données sont collectées et traitées pour :

La participation au jeu, le tirage au sort, la mise en avant du jeu sur le site internet de la Société organisatrice. La réservation de l'hôtel et de la visite guidée.

La constitution d'un fichier utilisé aux seules fins de diffuser les offres d'activités organisées ou accueillies par les sites dont la Société organisatrice assure la gestion ou des enquêtes de satisfaction. Les données sont conservées pour une période de 2 ans.

Les destinataires des données, sont les personnes autorisées au sein de la société LE MANS EVENEMENTS qui sont en charge de la Direction, de la communication, de la commercialisation d'activités, et notre sous-traitant, en charge de l'administration du site WEB.

Vous disposez d'un droit accès à vos données, de rectification et d'effacement, ainsi que d'un droit de limitation et d'un droit d'opposition. Pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante SPL LE MANS EVENEMENTS – Service administratif– Traitement des données- CS 61334 -72 013 LE MANS CEDEX .

Nous ferons le nécessaire pour répondre de manière satisfaisante à vos demandes. Si, pour quelque raison que ce soit, vous considérez que notre réponse n'est pas satisfaisante, nous vous informons que vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL TSA 80 715 - 3 PL 75 334 PARIS.